



# Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

Année XLVIII n° 363 (553)

MENSUEL — NOUVELLE SÉRIE

Février 2013

Le numéro 3€

## PEUT-ON PARLER D'UNE ÉGLISE CONCILIAIRE ?

On en a parlé et on en parle encore. Avec enthousiasme ou indignation. Les uns y voient l'avantage d'une description réelle, les autres y redoutent l'inconvénient d'une exagération non moins réelle. Et tous croient pouvoir avancer de justes raisons soit pour consacrer soit pour réprocher l'usage de l'expression. Les arguments opposés militent en sens inverses. Nous les exposerons ici comme le veut la méthode éprouvée (I), avant de remonter aux principes: c'est en se plaçant à la hauteur de leur vue que nous tâcherons ensuite d'envisager les choses sous leur vrai jour (II). Et de distinguer enfin la part de vrai et celle de faux dans des raisons qui ne s'opposent le plus souvent qu'en apparence (III).

### I. POUR OU CONTRE ?

#### IL SEMBLERAIT QUE L'ON PÛT AUTORISER L'EXPRESSION

1. Premièrement, Mgr Benelli a lui-même employé l'expression d'*Église conciliaire* pour désigner l'Église telle que devenue depuis le concile Vatican II<sup>1</sup>. Non seulement on peut, mais on doit même parler d'une Église conciliaire.

2. Deuxièmement, dans la « Déclaration de 1974 » qui représente la charte de la Fraternité, Mgr Lefebvre oppose clairement la Rome catholique de toujours et la Rome moderniste<sup>2</sup>. Il y a donc deux Romes et donc aussi deux Églises, l'Église catholique et l'Église conciliaire. On peut donc parler d'une Église conciliaire.

3. Troisièmement, Mgr Lefebvre affirme en se basant sur les faits que le résultat des réformes introduites par le concile Vatican II a été « une nouvelle Église, une Église libérale, une Église réformée, semblable à l'Église réformée de Luther »<sup>3</sup>. Et d'ajouter que « nous sommes avec deux mille ans d'Église et non avec douze ans d'une nouvelle Église,

une Église conciliaire »<sup>4</sup>. On en tire la même conclusion que dans l'argument précédent.

4. Quatrièmement, dans une conférence donnée à Écône en septembre 1988<sup>5</sup>, Mgr Lefebvre distingue l'Église officielle et l'Église catholique visible dans ses notes. La première est le fruit du Concile et la seconde est la vraie Église. Il y a donc deux Églises, l'Église catholique visible et l'Église officielle conciliaire. Raison de plus pour parler d'une Église conciliaire.

5. Si l'on répond que Mgr Lefebvre parle de l'Église officielle pour désigner non une Église proprement dite mais un contre-courant dans l'Église, on objecte cinquièmement, que dans la même conférence Mgr Lefebvre précise sa pensée en disant qu'il faut quitter cette Église officielle comme on quitte une Église proprement dite: « Sortir, donc, de l'Église officielle? Dans une certaine mesure, oui, évidemment. Tout le livre de M. Madiran, *L'Hérésie du XX<sup>e</sup> siècle* est l'histoire de l'hérésie des évêques. Il faut donc sortir de ce milieu des évêques, si l'on veut ne pas perdre son âme. Mais cela ne suffit pas, car c'est à Rome que l'hérésie est installée. Si les évêques sont hérétiques (même sans prendre ce terme au sens et avec les conséquences canoniques), ce n'est pas sans l'influence de Rome. ». L'expression d'*Église conciliaire* s'impose pour désigner cette Église officielle.

6. Si l'on répond que Mgr Lefebvre veut seulement dire qu'il faut se protéger de la contamination qui sévit dans l'Église, on objecte sixièmement que Mgr Lefebvre distingue tout de même l'Église conciliaire officielle de la vraie Église visible. L'Église conciliaire officielle est peut-être visible à son niveau, tout comme la prétendue « Église » anglicane l'est elle aussi, répandue sur tout le territoire anglais. Mais l'Église catholique n'est pas une société visible comme les autres. Sa visibilité consiste dans ses notes, qui at-

tent son origine divine et son caractère surnaturel. L'Église officielle conciliaire est seulement visible comme toute autre société et ne présente guère les notes de la véritable Église. On peut donc parler d'une Église conciliaire et on doit même en parler comme d'une autre Église, distincte de l'Église catholique.

7. Septièmement, dans un entretien accordé à la revue *Fideliter*, un an après les sacres, Mgr Lefebvre répondait en ces termes à ses contradicteurs: « De quelle Église parle-t-on? Si c'est de l'Église conciliaire, il faudrait que nous, qui avons lutté contre elle pendant vingt ans parce que nous voulons l'Église catholique, nous rentrions dans cette Église conciliaire pour soi-disant la rendre catholique. C'est une illusion totale. [...] Évidemment, nous sommes contre l'Église conciliaire qui est pratiquement schismatique, même s'ils ne l'acceptent pas. Dans la pratique, c'est une Église virtuellement excommuniée, parce que c'est une Église moderniste<sup>6</sup>. » Il y a donc, dans l'esprit de Mgr Lefebvre, deux Églises antagonistes, l'Église catholique et l'Église conciliaire. L'usage de l'expression d'*Église conciliaire* s'en trouve donc justifié.

8. Huitièmement, dans un tout dernier entretien exclusif accordé à la revue *Fideliter* avant sa mort, Mgr Lefebvre s'est exprimé en ces termes: « Il ne faut pas se faire d'illusions. Les principes qui dirigent maintenant l'Église conciliaire sont de plus en plus ouvertement contraires à la doctrine catholique [...] Quand ils [Dom Gérard et la Fraternité Saint-Pierre] disent qu'ils n'ont rien lâché, c'est faux. Ils ont lâché la possibilité de contrer Rome. Ils ne peuvent plus rien dire. Ils doivent se taire, étant données les faveurs qui leur ont été accordées. Il leur est maintenant impossible de dénoncer les erreurs de l'Église conciliaire<sup>7</sup>. » Il y a donc, dans l'esprit de Mgr Lefebvre, une Église conciliaire, dont la tête est à Rome, et dont les principes sont contraires à la doctrine catholique. Cette

1. MGR LEFEBVRE, « Conférence à Écône les 18 et 27 août 1976 » dans *Vu de haut* n° 13, p. 37-38.

2. MGR LEFEBVRE, « Conférence à Écône le 2 décembre 1974 » dans *Vu de haut* n° 13, p. 9-10.

3. MGR LEFEBVRE, « Conférence à Écône le 29 septembre 1975 » dans *Vu de haut* n° 13, p. 24.

4. MGR LEFEBVRE, « Conférence à Écône le 22 août 1976 » dans *Vu de haut* n° 13, p. 36.

5. MGR LEFEBVRE, « La visibilité de l'Église et la situation actuelle » dans *Fideliter* n° 66 de novembre-décembre 1988, p. 27 et sq.

6. Interview de MGR LEFEBVRE, « Un an après les sacres » dans *Fideliter* n° 70 (juillet-août 1989), p. 6 et 8.

7. « Entretien avec Mgr Lefebvre » dans *Fideliter* n° 79 (janvier-février 1991), p. 3 et 5.

Église conciliaire est donc une autre Église, distincte de l'Église catholique. L'usage de l'expression d'*Église conciliaire* s'en trouve donc justifié par Mgr Lefebvre, avec constance, jusqu'à la fin de sa vie.

9. Neuvièmement, si le chef d'une société gouverne en vue d'un autre bien que celui de la société dont il a la charge, il cesse par le fait même d'en être le chef pour se constituer chef d'une autre société. Or, depuis Vatican II, les chefs de l'Église gouvernent en vue des idéaux maçonniques et libéraux, qui ne peuvent pas correspondre au bien commun de l'Église catholique. Donc, ces chefs se trouvent à la tête d'une autre Église, l'Église conciliaire, distincte comme telle de l'Église catholique. On peut donc parler d'une Église conciliaire.

### IL SEMBLERAIT QUE L'ON DÛT RÉPROUVER CETTE EXPRESSION

10. Dixièmement, comme le rappelle le pape Benoît XVI dans son Discours de 2005, l'Église est identiquement la même avant et après le concile Vatican II, sans qu'il puisse y avoir aucune rupture entre Église préconciliaire et Église postconciliaire<sup>8</sup>. On ne saurait donc parler d'une Église conciliaire.

11. Onzièmement, Mgr Fellay<sup>9</sup> a récemment affirmé que l'Église actuelle, telle que représentée par les autorités romaines, reste la vraie Église, une, sainte, catholique et apostolique: « Quand on dit *extra Ecclesia nulla salus*, en dehors de l'Église il n'y a pas de salut, c'est bien de l'Église d'aujourd'hui dont nous parlons. C'est absolument certain. Il faut le tenir. [...] Le fait d'aller à Rome ne veut pas dire qu'on est d'accord avec eux. Mais c'est l'Église. Et c'est la vraie Église<sup>10</sup>. » Et de renchérir en évoquant « cette Église qui n'est pas une idée, qui est réelle, qui est devant nous, que l'on appelle l'Église catholique et romaine, l'Église avec son pape, avec ses évêques, qui peuvent être aussi en débilite<sup>11</sup>. On ne saurait donc parler aujourd'hui de l'Église officielle comme d'une Église conciliaire autre que l'Église catholique.

12. Douzièmement, Mgr Fellay a encore affirmé que l'Église d'aujourd'hui, qui comprend en son sein la Fraternité, mais qui la

dépasse, est bien celle qui donne la foi et la grâce à ses fidèles: « Nous rendons-nous compte que si aujourd'hui nous avons la foi, si nous avons cette joie de pouvoir professer la foi, c'est grâce à cette Église très concrète... qui est dans un état lamentable. [...] Et ce n'est pas la Fraternité, mais c'est l'Église qui donne cette foi... et l'Église d'aujourd'hui! C'est l'Église d'aujourd'hui qui sanctifie<sup>12</sup>. » [...] « Si nous avons la foi, c'est dans cette Église; si nous recevons la grâce du baptême, jusqu'au dernier des sacrements, c'est dans et par cette Église<sup>13</sup>. » Or, il ne saurait y avoir une Église conciliaire, distincte de l'Église catholique, qui donnerait comme elle la foi et la grâce. C'est pourquoi, si l'on s'en tient à ces déclarations répétées du Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X, on ne saurait parler de l'Église d'aujourd'hui comme d'une Église conciliaire autre que l'Église catholique.

13. Treizièmement, Mgr Lefebvre a toujours refusé l'hypothèse du sédévacantisme<sup>14</sup>. Or, parler d'une Église conciliaire formellement distincte comme telle de l'Église catholique équivaut implicitement au sédévacantisme. Donc, on ne saurait parler d'une Église conciliaire autre que l'Église catholique. Preuve de la deuxième prémisse: la distinction des Églises implique la distinction de leurs chefs suprêmes ou de leur hiérarchie; puisque le chef de l'Église catholique est le pape, évêque de Rome, si l'Église conciliaire est formellement distincte comme telle de l'Église catholique, son chef Benoît XVI n'est pas le pape, évêque de Rome et le Siège apostolique est vacant.

14. Quatorzièmement, l'Église catholique est indéfectible car elle bénéficie de l'assistance divine, conformément à la promesse infallible du Christ. Or, parler d'une Église conciliaire revient à parler d'une autre Église nouvelle, distincte de l'Église catholique. Mais si une Église nouvelle remplace l'Église catholique, celle-ci a défailli, contrairement aux promesses divines. On ne saurait donc parler d'une nouvelle Église conciliaire, autre que l'Église catholique. Preuve de la première prémisse: l'Évangile dit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église<sup>15</sup> et que le Christ assiste tous les jours la hiérarchie de l'Église, jusqu'à la fin du monde<sup>16</sup>.

15. Quinzièmement, la véritable Église est visible dans sa hiérarchie. Si l'on dénonce les

membres de la hiérarchie actuelle comme les représentants d'une Église conciliaire, distincte de l'Église catholique, on en vient donc à définir l'Église catholique comme une Église privée de la visibilité propre à la véritable Église. Cette conséquence répugne et c'est pourquoi on ne saurait parler d'une Église conciliaire.

16. Seizièmement, les réformes du concile Vatican II correspondent substantiellement aux erreurs modernistes dénoncées en 1907 par saint Pie X dans l'Encyclique *Pascendi*. Or, saint Pie X explique que l'erreur moderniste a ceci de particulier qu'elle répugne à rompre avec l'Église pour constituer une secte autonome et cherche plutôt à demeurer « au sein même et au cœur de l'Église »<sup>17</sup>. [...] « C'est chez eux une volonté et une tactique: d'abord parce qu'ils tiennent qu'il faut stimuler l'autorité, non la détruire; ensuite parce qu'il leur importe de rester au sein de l'Église pour y travailler et y modifier peu à peu la conscience commune<sup>18</sup>. » On ne saurait donc parler d'une Église conciliaire au sens où celle-ci serait une fausse Église proprement dite, autre que l'Église catholique et numériquement distincte de celle-ci.

## II. PRINCIPE DE RÉPONSE

17. Lorsque nous parlons de l'Église, nous recourons à une certaine manière de nous exprimer pour désigner la réalité qui fait l'objet de notre connaissance. Or, c'est une loi de notre psychologie humaine que nous nommons les choses non pas comme elles sont en réalité mais comme nous les connaissons, les mots étant directement reliés non à la réalité mais aux concepts qui la représentent dans notre esprit<sup>19</sup>. Il y a donc une grande différence entre d'une part le mode de connaître et de nommer et d'autre part le mode d'être réel<sup>20</sup>. Ainsi utilisons-nous, pour désigner les accidents, qui n'ont d'être que dans et par la substance où ils se trouvent, des expressions qui font référence à un mode d'être substantiel: nous parlons de « quantité », de « qualité », de « relation » pour désigner ce qui est en réalité non pas la substance proprement dite, mais la substance sous le rapport précis où elle est quantifiée, qualifiée, relative. Notre mode de concevoir et de nommer n'est donc pas adéquat au mode d'être. Pourquoi? Précisément

8. BENOÎT XVI, « Discours à la curie le 22 décembre 2005 » dans DC n° 2350, p. 59.

9. MGR FELLAY, « L'épreuve des apôtres et la situation présente de l'Église », sermon prononcé le dimanche 2 septembre au Séminaire Saint-Curé d'Ars de Flavigny, lors du Congrès du M.C.F. dans *Nouvelles de Chrétientés* n° 137 (septembre-octobre 2012), p. 20.

10. ID., « L'épreuve des apôtres et la situation présente de l'Église », sermon prononcé le dimanche 2 septembre 2012 au Séminaire Saint-Curé d'Ars de Flavigny, lors du Congrès du M.C.F. dans *Nouvelles de Chrétientés* n° 137 (septembre-octobre 2012), p. 16 et 20.

11. MGR FELLAY, « Sermon du dimanche 11 novembre 2012 à Saint Nicolas du Chardonnet », paru sur le site *La Porte latine*.

12. MGR FELLAY, « L'épreuve des apôtres et la situation présente de l'Église », sermon prononcé le dimanche 2 septembre au Séminaire Saint-Curé d'Ars de Flavigny, lors du Congrès du M.C.F. dans *Nouvelles de Chrétientés* n° 137 (septembre-octobre 2012), p. 15-16.

13. MGR FELLAY, « Sermon du dimanche 11 novembre 2012 à Saint Nicolas du Chardonnet », paru sur le site *La Porte latine*.

14. Comme en témoigne tout spécialement la Conférence à Écône du 5 octobre 1978.

15. *Mt.*, 16/18.

16. *Mt.*, 28/20.

17. SAINT PIE X, « Encyclique *Pascendi* » dans *Actes de saint Pie X*, La Bonne Presse, t. III, p. 87.

18. ID., *ibidem*, p. 129.

19. *Somme Théologique (ST)*, 1a pars, question 13, article 1; article 12, corpus et ad 3.

20. *ST*, 1a pars, question 13, article 12, ad 3: « Il est manifeste en effet que notre intellect connaît immatériellement les choses matérielles qui sont au-dessous de lui; non qu'il les connaisse comme immatérielles, mais son mode de connaître est immatériel. De même, quand il conçoit les êtres simples qui sont au-dessus de lui, notre intellect les conçoit selon son mode, par manière de composition, sans pour autant qu'il les juge elles-mêmes composées. »

parce que notre intelligence est faite pour appréhender l'être qui est d'abord et avant tout l'être au sens premier de la substance. L'accident est être au sens analogué. Il est non pas précisément *un être*, comme la substance, mais *de l'être*, et nous avons du mal à le concevoir autrement qu'en dépendance de la substance où il se trouve. Et plus l'être dont nous parlons est un analogue éloigné de la substance, plus grande aussi sera la distance entre notre manière de parler et la manière dont cet être se tient réellement. Plus grand aussi sera le danger de nous abuser, en oubliant cette distance. Nous devons doubler de vigilance afin de ne pas être dupes des mots que nous employons.

18. Cela importe au plus haut point lorsque l'on parle de l'Église : celle-ci se définit comme une société, et la société se ramène au prédicament ou à la manière d'être de la relation, qui est précisément celui où l'être se dit dans un sens fort ténu et d'autant moins perceptible. En parlant d'Église, voire d'*Église visible*, d'*Église officielle*, d'*Église catholique* ou d'*Église conciliaire*, nous nous exprimons comme pour désigner une substance et nous oublions trop vite que la réalité ainsi désignée ne correspond pas à ce mode de désignation. L'Église est non une substance mais un ordre de relations unissant ses membres du fait qu'ils exercent sous la même autorité la même opération commune en vue de la même fin. L'Église est donc formellement le triple lien de l'unité de foi, de culte et de gouvernement. Et ce lien n'existe comme tel que dans et par les substances que sont les personnes humaines concrètes, membres de la société. Par conséquent, lorsque l'on dit *être* ou *n'être pas dans l'Église*, cette expression doit s'entendre non pas bien sûr d'un être selon lieu mais d'un être selon la relation. Cela signifie que celui qui est dans l'Église est en relation avec les autres membres de la société ainsi qu'avec son chef, dans la poursuite d'une même fin à travers la profession d'une même foi et d'un même culte et l'obéissance à un même gouvernement.

19. Dans la mesure où il s'est produit un « changement d'orientation »<sup>21</sup> depuis le concile Vatican II, on parle d'*Église conciliaire*. On entend désigner par là non une chose ou une substance distincte d'une autre, ni non plus une société distincte d'une autre, mais un esprit nouveau, qui s'est introduit à l'intérieur de l'Église au moment du concile Vatican II et

qui fait obstacle à la fin de l'Église, c'est-à-dire à la Tradition de sa foi et de ses mœurs. Et quand on dit que ce contre-courant s'exerce *dans l'Église*, on signifie par là que ceux qui s'unissent dans la recherche d'une fin contraire à celle de l'Église n'ont pas manifestement brisé la relation qui les rattache aux autres membres et à leur chef, dans l'inclination de principe au vrai bien commun. Dans le cas particulier du pape, qui participe lui-même à ce contre-courant, cela signifie qu'il n'a pas manifestement cessé d'être pape. Même si, en agissant comme il le fait, il met obstacle à la fin de l'Église et empêche la Tradition, son pouvoir reste de soi incliné à cette fin et à cette Tradition.

20. Il n'y a donc pas deux Églises ; il y a seulement au sein de l'Église une tendance antagoniste qui combat l'Église de l'intérieur, qui tâche de la neutraliser à son profit, en empêchant la réalisation de sa fin. La comparaison la plus éclairante serait celle du péché, qui empêche l'accomplissement de la nature en multipliant les obstacles à la réalisation de sa fin, mais sans jamais détruire la nature dans son inclination radicale à cette fin. Le docteur angélique explique ainsi en quel sens il est vrai de dire que le mal ne peut détruire le bien de fond en comble<sup>22</sup>. Le mal est certes une carence, c'est-à-dire la privation du bien. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il y a deux sortes de privations. L'une consiste dans un état de privation totale, qui ne laisse rien, mais enlève tout ; telles sont la cécité par rapport à la vue, la complète obscurité par rapport à la lumière, la mort par rapport à la vie. Il y a une autre privation qui reste toujours partielle et limitée, sans jamais tout enlever : ainsi le péché prive-t-il l'homme de sa fin et de sa perfection, non au sens où il la rendrait définitivement impossible, mais parce qu'il en éloigne l'homme toujours davantage en accumulant les obstacles. Cette privation-là laisse subsister quelque chose, qui est précisément l'aptitude et l'inclination fondamentale de l'homme vis-à-vis de sa fin. « D'où il suit », conclut saint Thomas, « qu'il peut y avoir une troisième possibilité, et comme un milieu, entre le bien et sa disparition totale ». Pour appliquer ces principes à l'ecclésiologie, nous dirions qu'une conception étroitement binaire (ou par *sic et non*) ne rendrait pas un compte suffisamment exact de la situation présente dans l'Église. Il y a en effet comme un troisième terme entre le bien de l'Église et le mal total que représenteraient à la fois sa disparition et son remplacement par une secte ou une autre Église totalement différente. Cette solution intermédiaire est précisément celle que l'on désigne par l'expression d'*Église conciliaire*. Elle équivaut au péché de l'idéologie libérale et moderniste, qui s'est introduit dans les esprits, à l'intérieur de l'Église. Ce péché diminue et corrompt le bien de l'Église, au sens où il empêche celle-ci d'obtenir sa fin,

mais il laisse avec cela toujours intacte l'inclination foncière de l'Église à l'égard de cette fin. Cette diminution du bien, explique encore saint Thomas<sup>23</sup>, ne doit pas se comprendre par manière de soustraction, comme pour les quantités, mais par affaiblissement ou déclin progressif d'une tendance. Cette baisse de capacité s'explique par le processus inverse de son développement. La capacité se développe par les dispositions qui préparent de mieux en mieux le sujet à recevoir sa perfection, jusqu'au moment où il la reçoit. En sens inverse, la capacité diminue par les dispositions contraires : plus elles sont nombreuses, et intenses, plus elles empêchent le sujet de recevoir sa perfection. De la sorte, si ces dispositions adverses peuvent être indéfiniment multipliées, l'aptitude fondamentale du sujet à recevoir sa perfection peut être elle-même indéfiniment diminuée ou affaiblie. Cependant, elle ne sera jamais totalement détruite ; car elle demeure dans sa racine, qui est la substance du sujet. Par exemple, si l'on interposait indéfiniment des corps opaques entre le soleil et l'air, celui-ci verrait indéfiniment diminuer sa capacité de recevoir la lumière ; mais il ne la perdrait nullement, puisqu'il est translucide par nature. De même aussi pourrait-on ajouter indéfiniment péchés sur péchés, et ainsi affaiblir de plus en plus l'aptitude de l'âme à la grâce ; car les péchés sont comme des obstacles interposés entre nous et Dieu. Cependant, ils ne détruisent pas totalement cette aptitude, car elle tient à la nature de l'âme. La réalité de l'Église conciliaire est donc celle d'une conception faussée de l'Église qui s'est emparée des esprits des hommes d'Église. Cette conception faussée engendre à l'état chronique un contre-gouvernement, qui paralyse ou enrayer le fonctionnement normal de la société catholique, en empêchant que l'Église réalise sa fin. Elle interpose ainsi des obstacles entre l'Église et son bien, mais sans jamais pouvoir faire disparaître l'inclination radicale de l'Église à ce bien.

21. Nous savons d'ailleurs par la foi qu'en raison des promesses divines, aussi envahissante qu'elle se fasse, cette tendance contraire ne pourra jamais submerger totalement l'Église. Pourquoi une contre-église dans l'Église et non pas une autre Église ? Parce que le pape, même s'il se fait le complice, voire le principal animateur de cette subversion, demeure, jusqu'à preuve indubitable du contraire, le représentant sur terre de l'unique chef suprême de l'Église. Ce chef est le Christ et son représentant, aussi longtemps qu'il ne cesse pas de se revendiquer pour tel, ne peut pas se constituer chef d'une autre Église. Quels que soient les obstacles mis par le pape à l'exercice normal de la papauté, et à la réalisation de la fin de l'Église, l'inclination radicale à cet exercice et à cette fin demeure dans la papauté, telle que le Christ l'a voulue dans la dépendance de son propre pouvoir. Il y a là un

21. MGR LEFEBVRE, *J'accuse le Concile*, p. 9 : « C'est dès le Concile que l'Église, ou du moins les hommes d'Église occupant les postes clés, ont pris une orientation nettement opposée à la Tradition, soit au Magistère officiel de l'Église. » Cf. aussi la Conférence à Écône du 9 juin 1988 : « Le combat qui a commencé au Concile se continue. Il se continue parce que ce changement qui a été opéré au Concile demandait une résistance, demandait que l'on s'oppose à toutes ces thèses modernistes, à toutes ces thèses libérales qui envahissaient les esprits au Concile. »

22. *ST*, 1a 2æ pars, question 18, article 8, ad 1.

23. *ST*, 1a pars, question 48, article 4, corpus.

principe fondamental rappelé en ces termes par Cajetan, à l'encontre des schismatiques de son temps : « Le Christ a institué saint Pierre non comme son successeur, mais comme son vicaire <sup>24</sup>. » C'est d'ailleurs pourquoi l'institution de la papauté eut lieu au lendemain de la Résurrection, et fut accomplie par le Christ désormais immortel et toujours vivant. Un chef suprême toujours vivant n'a pas de successeur. Il a tout au plus un vicaire. Et il demeure le Maître, quoi qu'il en soit des errances de son vicaire. Seul ce chef suprême serait en mesure de déposer son vicaire et de l'exclure de son Corps mystique, et rien dans les sources de la révélation ne nous autorise à penser que le Christ aurait décidé de recourir à cette mesure d'exception, pour préserver son Église de la contamination du modernisme. Nous avons plutôt lieu de penser que sa divine Providence n'autorisera pas cette contamination jusqu'au point où l'Église disparaîtrait. L'Évangile ne dit pas que les portes de l'enfer ne lui donneront pas assaut; il dit exactement que, quelle que soit la virulence de cet assaut, les forces adverses ne prévauront pas contre elle <sup>25</sup>.

22. Deux théologiens contemporains, qui ont été l'un et l'autre les spectateurs atterrés de la « révolution conciliaire » et de la subversion qui s'en est suivie à grande échelle, sont là pour nous donner de quoi confirmer cette exégèse. Tout d'abord le père Meinvielle : « Nous savons que le mystère d'iniquité est déjà à l'œuvre, mais nous ne connaissons pas les limites de son pouvoir. [...] Si l'on y réfléchit, la promesse d'assistance à l'Église se réduit à une promesse qui empêche l'erreur de s'introduire sur la chaire romaine et dans l'Église même, et qui en outre empêche l'Église de disparaître ou d'être détruite par ses ennemis. [...] Le pape, par ses attitudes ambiguës, contribuerait à maintenir l'équivoque : d'une part en professant une doctrine irréprochable, il serait la tête de l'Église des promesses; d'autre part, en produisant des faits équivoques et même réprouvables, il apparaîtrait comme un animateur de la subversion <sup>26</sup>. » Le père Meinvielle a vu, et bien vu, mais pas jusqu'au bout. La tentative qu'il entreprit pour disculper le concile Vatican II est bien connue : comme tant d'autres qui vinrent après la sienne, elle ne pouvait guère réussir. Nous sommes quand même bien obligés de constater que l'erreur s'est introduite dans l'Église, et même jusque sur la chaire romaine, à

la faveur de ce Concile, et que le pape se fait le complice de la subversion non seulement par des faits, mais encore par des enseignements de principe, constamment réitérés. Non pas certes au sens où le pape définirait explicitement des hérésies, en parlant *ex cathedra*, et en faisant usage de son infaillibilité : il y a là une impossibilité, qui nous est garantie par la promesse de l'assistance divine. Comprise et corrigée ainsi, la réflexion du père Meinvielle garde toute sa pertinence. Et il est juste de dire que l'erreur ne saurait non plus s'introduire dans l'Église, au sens précis où elle l'envahirait de fond en comble, sans qu'aucune voix ne puisse plus faire entendre l'écho de la vérité. Mais avec cela, l'erreur peut sévir dans l'Église, et jusque sur le siège de Pierre, comme un obstacle qui paralyse notablement la tradition de la foi et des mœurs. Le père Meinvielle ajoute que l'Église se trouverait ainsi (au moins provisoirement) dans la situation monstrueuse d'un double corps rattaché à une seule tête, le pape étant simultanément chef de la vraie Église et soutien de la subversion. L'image ne manque pas d'intérêt, elle est même ingénieuse, mais notre imagination trop faible pour soutenir ce regard aura vite fait de passer du monstre hybride à une dualité d'Églises qui ne correspond pas à la réalité. L'Église « infiltrée par le modernisme » <sup>27</sup> n'est pas un monstre, dont les pièces mal cousues menacent à chaque instant de se détacher; c'est un pauvre malade. Elle est le Corps mystique de Jésus-Christ gangrené par la maladie ou ensanglanté par les coups redoublés de la flagellation, *a planta pedis usque ad verticem capitis*. C'est un corps qui est pour l'instant empêché d'obtenir sa fin, à cause de l'obstacle de ses blessures et de son affaiblissement progressif, sans que pour autant soit entamée en lui l'inclination radicale à cette fin. Si l'on nous objecte que pareille flétrissure ne convient pas au Corps mystique du Christ, nous rétorquons que le Christ y a exposé son propre Corps physique. Il y a là une décision de la Sagesse divine. L'humaine ne peut que s'y perdre en y voyant une folie.

23. Sans remettre totalement en cause celle du père Meinvielle, l'appréciation du père Calmel nous semble beaucoup plus juste et aussi plus précise dans son expression : « Aucun pape ne pourra trahir jusqu'à l'hérésie explicitement enseignée avec la plénitude de son autorité [...] mais la révélation ne porte cependant nulle part que lorsqu'il exerce son autorité au-dessous du niveau où il est infaillible, un pape n'en viendra pas à faire le jeu de Satan et à favoriser jusqu'à un certain point l'hérésie <sup>28</sup>. » [...] « Le système moder-

niste, plus exactement l'appareil et les procédés modernistes, offrent au pape une occasion de pécher toute nouvelle, une possibilité de biaiser avec sa mission qui jamais encore ne lui avait été proposée. [...] Il s'en est suivi cette conséquence destructrice : la Tradition apostolique en matière de doctrine, de morale et de culte a été neutralisée, encore qu'elle ne soit pas tuée, sans toutefois que le pape, officiellement et ouvertement ait eu besoin de renier toute la Tradition et donc de proclamer l'apostasie. [...] Le pape n'a jamais dit, n'a jamais eu besoin de dire : tout ce qui s'est enseigné, tout ce qui s'est fait jusqu'à Vatican II, toute la doctrine et tout le culte antérieur à Vatican II, je le frappe d'anathème. Cependant le résultat est sous nos yeux... Pour en arriver où nous sommes, il a suffi que le pape, sans prendre des mesures qui frapperaient la tradition antérieure de l'Église, ait laissé faire le modernisme <sup>29</sup>. » Laisser faire le modernisme, c'est-à-dire ne pas enrayer mais plutôt alimenter le contre-courant, à l'intérieur de l'Église.

24. L'expression d'*Église conciliaire* est donc légitime, mais à condition de ne pas la faire sortir de ses limites. Comme toute forme de langage rhétorique, elle exprime la réalité en des termes brefs, et concrets, qui sont plus commodes à l'intelligence de celui qui parle ou plus accessibles à l'intelligence de celui qui entend. Il y a là à la fois l'avantage d'un raccourci synthétique et l'inconvénient d'une formule qui, comme toutes celles du genre, ne peut pas (et ne veut d'ailleurs pas) tout dire. Pareille expression reste circonstanciée, au sens où les présupposés peuvent en être connus ou admis de tous dans un certain contexte, mais aussi ignorés ou contestés de tous dans un autre contexte. La prudence commande alors l'usage de l'expression, en tenant compte du contexte. Une expression raccourcie, comme celle d'*Église conciliaire*, peut présenter l'avantage certain de résumer tous les sous-entendus nécessaires et de dispenser ainsi celui qui parle ou celui qui entend de reprendre à chaque fois à partir de zéro toutes les données du problème. Mais la même expression peut aussi présenter l'inconvénient de déconcerter un interlocuteur qui n'est pas du tout au fait de la complexité du problème et même de le scandaliser en lui suggérant une approche absolument faussée des données qui entrent en jeu. Car un facteur nouveau et inévitable est intervenu depuis la mort de Mgr Lefebvre : celui de la durée. Le temps passe en effet. Parler d'*Église conciliaire* dans le contexte d'une subversion encore toute récente et évidente aux yeux du grand nombre ne présente guère de risques. Plusieurs décennies après, alors que tout l'acquis révolutionnaire s'est plus ou moins normalisé, dans un style résolument conservateur qui prête fortement à illusion, on pourrait être mal

24. CAJETAN, *Traité où l'on compare l'autorité du pape et celle du concile*, 1512, chapitre XI, n° 191 de l'édition Pollet : « Thomas de Vio cardinalis Cajetanus, Scripta theologica, vol. I. De Comparatione auctoritatis papæ et concilii cum apologia ejusdem tractatus. Vincentius M. Jacobus Pollet editionem curavit, Romæ apud institutum Angelicum, 1936. »

25. *Mt.*, 16, 18.

26. JULIO MEINVIELLE, *De la cabale au progressisme*, Éditions Iris, Écône, 1<sup>ère</sup> édition de 2008, p. 361-362; 2<sup>e</sup> édition de 2012, p. 416.

27. C'est le titre donné par les Éditions *Fideliter* au recueil réunissant les cinq principales conférences données par Mgr Lefebvre sur cette question de la crise dans l'Église.

28. R.P. CALMEL, « De l'Église et du pape » de *Brève apologie pour l'Église de toujours*, Diffralivre, 1987, p. 106 et 113.

29. Texte inédit daté du 11 février 1973, conservé au Archives du Séminaire Saint-Pie X à Écône.

compris et finir par se méprendre soi-même. Il serait alors suffisant (mais indispensable) de redoubler de pédagogie et d'expliquer le sens de l'expression, en détaillant tous les termes de la question, avant de revenir au raccourci qui les résume. L'expression d'*Église conciliaire*, si elle est bien comprise parce que bien expliquée, garde alors tout son avantage qui est de traduire en termes accessibles une double réalité : celle de la crise sans précédent qui sévit actuellement dans l'Église et aussi celle de l'assurance des promesses d'indéfectibilité.

### III. RÉPONSES AUX ARGUMENTS

25. Au premier, nous répondons que, en conformité avec ce que dit le pape Benoît XVI dans son Discours de 2005, dans l'esprit des autorités actuelles, l'expression d'*Église conciliaire* a le même sens que l'expression d'Église de la Contre-Réforme ou d'Église post-tridentine. L'épithète n'y a de sens que chronologique et l'on entend désigner ainsi non l'Église en tant que telle ni une autre Église distincte de l'Église catholique, mais la période la plus récente de son histoire. Il est vrai que la réalité récente de l'Église comporte quelque chose de plus qu'une simple succession chronologique et que, comme l'a d'ailleurs reconnu Paul VI, « les fumées de Satan » se sont introduites dans l'Église depuis le dernier Concile. Mais on ne saurait en conclure ni que les détenteurs actuels de l'autorité considèrent l'Église qu'ils gouvernent comme une Église formellement autre que l'Église catholique, ni que dans la réalité les choses soient aussi simples qu'un schisme actuel et notoire entre deux Églises.

26. Au second, nous répondons que Mgr Lefebvre parle exactement de « la Rome catholique » mais non pas d'une « Rome moderniste ». Il parle très précisément d'une « Rome de tendance néo-moderniste, néo-protestante, qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues ». Dans son esprit, les deux Romes ne sont donc pas sur le même plan. Mgr Lefebvre ne veut pas dire qu'il y aurait deux Romes ou deux Églises diamétralement opposées comme le seraient deux corps mystiques et deux sociétés. Il veut dire qu'il y a Rome et l'Église, l'unique Corps mystique du Christ dont la tête visible est le pape, évêque de Rome et vicaire du Christ. Mais il y a aussi des tendances mauvaises qui se sont introduites dans cette Église, à cause des idées fausses qui sévissent dans l'esprit de ceux qui détiennent le pouvoir à Rome.

27. Au troisième, nous répondons que Mgr Lefebvre commence par dire : « C'est un esprit nouveau » et il parle ensuite de cette nouvelle église réformée en disant qu'elle s'est « introduite dans l'Église catholique ». L'expression ne désigne donc pas une autre

église distincte de l'Église catholique, mais un courant néfaste qui sévit à l'intérieur de l'unique Église.

28. Au quatrième, nous répondons que, dans cette même conférence, Mgr Lefebvre commence par dire : « Non pas qu'il n'y ait pas d'Église en dehors de nous, il ne s'agit pas de cela. » Ce qui signifie que, dans son esprit, l'Église ne s'identifie pas adéquatement à ceux qui refusent le Concile, par distinction d'avec tous ceux qui acceptent le Concile et qui seraient pour autant une autre Église. Les expressions qu'il emploie désignent dans son intention non une autre Église constituée comme une société distincte mais un état d'esprit et des tendances qui, dans l'Église, vont à l'encontre de la fin de l'Église. Dans la suite de cette conférence Mgr Lefebvre précise d'ailleurs : « Nous appartenons bien à l'Église visible, à la société des fidèles sous l'autorité du pape, car nous ne récusons pas l'autorité du pape, mais ce qu'il fait. Nous reconnaissons bien au pape son autorité, mais lorsqu'il s'en sert pour faire le contraire de ce pourquoi elle lui a été donnée, il est évident qu'on ne peut pas le suivre<sup>30</sup>. » La distinction n'est pas entre deux Églises mais entre deux directives de gouvernement émanant du même chef, à l'intérieur de la même Église.

29. Au cinquième, nous répondons que les expressions utilisées doivent s'entendre dans tout le contexte de la prédication de Mgr Lefebvre. Il convient de leur conserver la portée rhétorique ou métaphorique qu'a voulu leur donner le conférencier. « Sortir de l'Église officielle » ne signifie pas rompre avec une Église pour se rattacher à une autre. Mgr Lefebvre exprime simplement ici l'attitude prudentielle de la Fraternité, qui cherche à protéger les âmes de la contagion moderniste, en évitant d'entrer en relation avec les personnes contagieuses, sans pour autant faire schisme. Le droit divinément révélé se contente de dire que, si le pape devenait fauteur d'hérésie, ou même pire encore, l'Église devrait l'éviter. Il ne nous appartient pas de juger si, dans le contexte inauguré par le concile Vatican II, les différents papes qui se sont succédés sur la chaire de Pierre devraient être considérés comme davantage que des fauteurs d'hérésie. Dans sa prudence, Mgr Lefebvre ne s'est jamais risqué à dire que ces papes étaient des hérétiques formels et notoires<sup>31</sup>. Observons seulement ici que,

30. *Fideliter* 66, de septembre 1988, p. 27-31.

31. Cf. la Conférence à Écône du 5 octobre 1978 : « « Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Alors est-ce qu'il faut conclure donc : si le pape nous enseigne quelque chose qui est contraire à la foi qui nous a été enseignée toujours, donc ce pape serait hérétique éventuellement ? C'est possible, je ne sais pas. [...] Alors on tombe dans les hypothèses, dans les différentes hypothèses théologiques, et ça devient très difficile. D'autre part, est-ce que le pape a fait une hérésie formelle, ou est-ce qu'il a simplement, je dirais, donné à l'hérésie la possibilité de se propager ? C'est encore autre chose,

même si l'on admet à titre de pure hypothèse (*dato non concessio*) l'hérésie formelle chez les papes Paul VI, Jean-Paul II ou Benoît XVI, il ne résulte pas nécessairement du droit divin qu'ils soient déchus du souverain pontificat. Cajetan<sup>32</sup> remarque en effet que l'on peut citer au moins six passages de l'Écriture où Dieu commande ni plus ni moins de ne pas entrer en relation avec l'hérétique formel et notoire<sup>33</sup>. Le passage le plus expressif est celui de l'Épître de saint Paul à Tite, chapitre III, verset 10 : l'Apôtre nous y enseigne que l'Église doit éviter d'entrer en relation avec le pape qui la détournerait de sa fin. Ce « devita » de saint Paul ne peut avoir que deux sens. Il peut signifier une conséquence (le pape supposé hérétique ayant perdu son pontificat, l'Église doit l'éviter, c'est-à-dire ne plus le considérer comme son chef) et alors il légitime l'opinion sédévacantiste. Mais il peut signifier tout autant une concomitance (le pape supposé hérétique doit être évité par l'Église, car restant pape et chef, son gouvernement devient habituellement source de grave scandale) et alors il légitime l'opinion suivie par la Fraternité Saint-Pie X. Il reste possible d'éviter d'entrer en relation d'obéissance et de soumission habituelles avec un pape fauteur de modernisme et de libéralisme, sans le considérer pour autant

n'est-ce pas ? Tout cela est très difficile, très délicat. [...] Étant donné les difficultés de résoudre tous ces problèmes, moi j'avoue que je n'ose pas trancher là-dedans avec des principes, trancher dans toutes ces théories, ces hypothèses, ces possibilités, d'une manière absolue. Je ne me sens pas capable, parce que je ne connais pas suffisamment tout ce que le pape a pu faire. Je ne connais pas les influences qui ont joué autour de lui. Je ne connais pas exactement, enfin je ne suis pas derrière, dans les couloirs du Saint-Siège. On n'a pas une claire vue suffisante de tous ces problèmes, de toutes les circonstances qui les entourent pour déterminer d'une manière certaine. [...] Et c'est pourquoi je dirais d'ailleurs que dans la pratique, ça n'a pas une telle influence sur notre conduite pratique. Pourquoi ? Parce que nous rejetons fermement, courageusement, tout ce qui est contre la foi. Il n'y a rien à faire. Je dirais même sans savoir d'où ça vient, sans savoir qui est le coupable, en laissant à Dieu le soin de juger le coupable, si c'est celui-ci, si c'est celui-là. » Mgr Lefebvre écrit un jour à l'un des principaux « fondateurs » du sédévacantisme, le père Guérard des Lauriers : « Si vous avez l'évidence de la déchéance juridique du pape Paul VI, je comprends votre logique subséquente. Mais personnellement j'ai un doute sérieux et non une évidence absolue. Dans l'attitude pratique, ce n'est pas l'inexistence du pape qui fonde ma conduite, mais la défense de ma foi catholique. Or vous croyez en conscience devoir partir de ce principe qui malheureusement jette le trouble et cause des divisions violentes, ce que je tiens à éviter. »

32. CAJETAN, *Traité où l'on compare l'autorité du pape et celle du concile*, 1512, chapitre XX, n° 280 de l'édition Pollet déjà citée.

33. *Num.*, 16/26 : « Retirez-vous » ; *Gal.*, 1/8 : 34. « Qu'il soit anathème », c'est-à-dire qu'on se sépare de lui ; 2 *Thess.*, 3/6 : « Retirez-vous de lui » ; 2 *Cor.*, 6/7 : « N'ayez rien à voir avec eux » ; 2 *Jn.*, 1/1 : « Ne le recevez pas chez vous et ne lui dites pas Bonjour » ; *Tite*, 3/10 : « Évitez-le ».

comme déchu de la papauté. Ce qui réserve la possibilité d'obéir là où il n'y aurait plus aucun danger ni pour la foi ni pour la morale. Cette distinction peut paraître subtile. Mais la situation dont elle s'efforce de rendre compte l'est au premier chef. Pourquoi serait-il vain de penser que cette distinction a été inspirée dans un pareil contexte à Mgr Lefebvre par la prudence surnaturelle ? Un bon résumé de cette attitude est donné par la *Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X* : « Je soussigné reconnais Benoît XVI comme pape de la sainte Église catholique. C'est pourquoi je suis prêt à prier publiquement pour lui en tant que Souverain Pontife. Je refuse de le suivre quand il s'écarte de la Tradition catholique, particulièrement en matière de liberté religieuse et d'œcuménisme, ainsi que dans les réformes qui sont nocives à l'Église. » Ce « je refuse de le suivre » correspond bien au « devita » de saint Paul et il n'exclut pas le « je reconnais ». Par conséquent, dans la conférence citée par l'objectant, le propos de Mgr Lefebvre signifie ni plus ni moins une mesure de protection publique, comme l'explique d'ailleurs assez clairement la suite du propos : « Si nous nous éloignons de ces gens-là, c'est absolument comme avec les personnes qui ont le SIDA. On n'a pas envie de l'attraper. Or, ils ont le SIDA spirituel, des maladies contagieuses. Si l'on veut garder la santé, il faut ne pas aller avec eux <sup>34</sup>. »

30. Au sixième, nous répondons que l'Église catholique, pour être surnaturelle et d'origine divine, reste aussi une société proprement dite et visible comme telle. Elle est donc doublement visible, en tant que société et en tant que surnaturelle <sup>35</sup>. La première visibilité est commune à l'Église catholique et aux autres sociétés d'ici-bas et elle consiste dans la visibilité d'une société, pourvue de son gouvernement et de sa hiérarchie. La deuxième visibilité est propre à l'Église catholique et consiste dans la visibilité du quadruple miracle moral de ses quatre notes. Si seule la seconde est suffisante pour que l'on puisse reconnaître l'Église catholique comme telle, les deux sont nécessaires à l'Église. La seconde visibilité des notes inclut d'abord la première visibilité de la société pourvue de sa hiérarchie, même si elle la dépasse. En effet, les notes de l'Église sont le miracle moral d'une vie sociale inexplicable naturellement, et elles présupposent donc une vie sociale, de la même manière que le surnaturel présuppose le naturel sur lequel il vient se greffer. L'objectant raisonne comme si la visibilité des notes existait telle quelle, indépendamment de la visibilité sociale, c'est-à-dire comme si le surnaturel existait concrètement sans la nature. En réalité, l'Église conciliaire n'est pas la hiérarchie privée des

notes par opposition à l'Église catholique qui serait pourvue des notes mais privée de la hiérarchie. L'Église conciliaire est un état d'esprit qui sévit à l'intérieur de l'Église catholique, jusque dans sa hiérarchie, et qui, partout où il sévit, empêche la pleine manifestation des notes de l'Église et obscurcit son origine divine.

31. Au septième et au huitième, nous répondons que, dans le même entretien d'un an après les sacres, Mgr Lefebvre affirme aussi : « Je ne dis pas que nous sommes l'Église catholique. Je ne l'ai jamais dit. Personne ne peut me reprocher d'avoir jamais voulu me prendre pour un pape. Mais nous représentons vraiment l'Église catholique telle qu'elle était autrefois puisque nous continuons ce qu'elle a toujours fait. [...] Que l'on nous comprenne bien, nous ne sommes pas contre le pape en tant qu'il représente toutes les valeurs du siège apostolique qui sont immuables, du siège de Pierre, mais contre le pape qui est moderniste, qui ne croit pas à son infailibilité, qui fait de l'œcuménisme <sup>36</sup>. » Et dans une conférence prononcée peu après, Mgr Lefebvre ajoutait encore : « Il m'a semblé devoir rester en deçà de la réalité éventuellement et devoir garder un contact avec Rome, de penser qu'à Rome il y avait quand même un successeur de Pierre. Un mauvais successeur, certes, et qu'il ne faut pas suivre parce qu'il a des idées libérales et modernistes, mais il est là <sup>37</sup>. » Il conclut en parlant de « l'invasion libérale à Rome ». Tout cela montre bien que dans son esprit l'Église conciliaire n'est pas une autre église distincte de l'Église catholique, dont le chef ne serait plus le successeur de saint Pierre. L'expression désigne un état d'esprit nouveau qui inspire un ensemble de réformes opposées au bien de l'Église et dont le successeur de Pierre se fait malheureusement le complice. Mgr Lefebvre disait d'ailleurs dans une allocution prononcée peu après les sacres : « C'est la ruine partout. Voilà de mauvais fruits. Et cela parce que les pasteurs ne sont pas bons, parce qu'ils ne font pas leur devoir. Les pasteurs n'ont pas gardé la Tradition et les trésors que Notre Seigneur Jésus Christ leur a confiés. Ils ont voulu inventer de toutes pièces une nouvelle église, mais on n'invente pas une nouvelle église. L'Église est ce qu'elle est et elle doit le rester jusqu'à la fin des temps. Elle ne changera pas. Elle ne peut pas changer, car elle a été fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est Dieu et Dieu ne change pas. [...] Ceux qui nous excommunient sont déjà excommuniés eux-mêmes depuis longtemps. Pourquoi ? Parce qu'ils sont modernistes. D'esprit moderniste, ils ont fait une église conforme à l'esprit du monde. [...] Et pourquoi nous excommunient-ils ? Parce que

nous ne voulons pas les suivre dans cet esprit de démolition de l'Église. [...] Nous ne voulons pas participer à cette œuvre épouvantable qui se réalise depuis vingt ans dans l'Église <sup>38</sup>. » L'expression d'*Église conciliaire* désigne ni plus ni moins que cette œuvre qui persévère à l'intérieur de l'Église.

32. Au neuvième, nous répondons que l'on doit faire avec saint Thomas la distinction entre deux types de relations <sup>39</sup>. Il y a d'une part la relation fondée sur une opération actuelle, c'est-à-dire sur l'exercice du pouvoir qui atteint la fin, et qui est par exemple la relation de celui qui chauffe à celui qui est chauffé. Il y a d'autre part la relation fondée sur le pouvoir d'exercer l'opération ou sur la puissance à l'opération actuelle, qui est la relation de celui qui a la capacité de chauffer à celui qui peut l'être. Semblablement, le pape est en relation avec l'Église de deux manières : en tant qu'il peut la gouverner et en tant qu'il la gouverne en lui procurant sa fin. Mais l'autorité du pape, qui est l'autorité suprême dans l'Église, correspond comme à son fondement au pouvoir de juridiction, et non à son exercice actuel. Lorsqu'il évoque plus en détail ce type de relation, où le rapport se fonde non pas sur une opération actuelle mais sur une pure puissance, saint Thomas fait remarquer <sup>40</sup> que cette puissance peut s'entendre selon des temps différents, selon le temps passé ou futur de l'acte auquel elle est ordonnée. Il y a par exemple la relation fondée sur la puissance par rapport à un acte passé, comme celle qui met en relation le père à l'égard du fils qu'il a autrefois engendré. Il y a aussi la relation fondée sur la puissance par rapport à un acte futur. Et le docteur angélique remarque que les rapports qui correspondent à une privation présente d'actes peuvent se ramener à ce genre de relations. Pour appliquer cette remarque au pape et à l'Église dans le contexte subséquent à Vatican II, disons qu'il est sans doute possible que, le plus souvent, un pape n'exerce pas actuellement le gouvernement, vis-à-vis de l'Église, dans la mesure où, pour diverses raisons, il ne contribue pas en acte au bien commun de l'Église, qui est la prédication de la foi, et préfère sacrifier aux idéaux du libéralisme maçonnique <sup>41</sup>.

38. MGR LEFEBVRE, « Sermon du dimanche 10 juillet 1988 » dans *Fideliter* n° 65 (septembre-octobre 1988), p. 4.

39. SAINT THOMAS, *Commentaire sur la Métaphysique*, livre V, leçon 17, n° 1023.

40. ID., *Ibidem*, n° 1025.

41. Par exemple, BENOÎT XVI, « Discours prononcé lors de la rencontre œcuménique à l'archevêché de Prague, le dimanche 27 septembre 2009 » dans *DC* n° 2433, p. 971-972 : « Le christianisme a beaucoup à offrir sur le plan pratique et éthique, puisque l'Évangile ne cesse pas d'inspirer à des hommes et à des femmes le choix de se mettre au service de leurs frères et sœurs. Peu le contesteraient. Toutefois, ceux qui fixent leur regard sur Jésus de Nazareth avec les yeux de la foi savent que Dieu offre quelque chose qui est plus profond, quoiqu'inséparable de l'économie de

34. *Fideliter* 66, de septembre 1988, p. 27-31.

35. LOUIS BILLOT, *L'Église. I – Sa divine institution et ses notes*, Courrier de Rome, 2009, Introduction, n° 71-77, p. 54-57.

36. MGR LEFEBVRE, *Ibidem*, p. 6 et 8.

37. MGR LEFEBVRE, « Conférence au Séminaire de Flavigny, en décembre 1988 » dans *Fideliter* n° 68 (mars-avril 1989), p. 12-13.

Il est de plus avéré qu'aujourd'hui, depuis le concile Vatican II, l'Église souffre le plus souvent de cette carence. Mais l'autorité demeure, car demeure une relation entre le pape et l'Église, fondée sur l'inclination radicale du pouvoir du pape vis-à-vis de la fin et du bien de l'Église, ne serait-ce que par rapport à un acte futur, même si l'Église est le plus souvent privée de cet acte pour le présent. Comme le remarque saint Thomas, la privation présente de l'acte n'équivaut pas forcément à l'impossibilité de cet acte, c'est-à-dire à sa privation passée et future, et donc à la privation pure et simple du pouvoir d'exercer l'acte. Car demeure toujours dans le pouvoir l'inclination radicale à la fin. C'est la distinction foncière entre ces deux aspects que méconnaît l'objectant lorsqu'il conclut directement de l'acte de libéralisme ou de modernisme personnel du pape au fait qu'il ne soit plus le chef de l'Église catholique. D'autre part, quand bien même le pape utiliserait le plus souvent son pouvoir au rebours de la fin de l'Église, cela n'aurait pas nécessairement comme conséquence qu'il fût le chef d'une autre Église, du moins en acte. Il en résulterait seulement que dans l'Église le pape enseignerait et gouvernerait à contre-courant du bien de l'Église, comme peut le faire un tyran, avant qu'il ne soit renversé.

33. Au dixième, nous répondons que la rupture niée par le pape, si elle n'existe pas en effet entre deux Églises comme un schisme qui aurait lieu en acte entre deux sociétés proprement dites, existe pourtant bel et bien entre deux conceptions de l'Église. L'une d'elle est apparue au moment du concile Vatican II, en opposition aux principes traditionnels de l'Église catholique. Depuis, elle sévit dans la majorité des esprits, à l'intérieur de l'Église, jusque chez les membres mêmes de la hiérarchie. On peut et on doit donc parler d'une *Église conciliaire*, certes non pour désigner une autre Église, mais tout de même pour caractériser la nouvelle orientation qui se développe et se maintient à l'intérieur de l'Église, en conséquence de l'aggiornamento décidé par Jean XXIII et Paul VI.

34. Au onzième, nous répondons que Mgr Lefebvre a pourtant affirmé à plusieurs reprises la réalité de ce qu'il désignait comme

l'amour à l'œuvre en ce monde: il offre le salut. Le terme possède de multiples significations, mais il exprime quelque chose de fondamental et d'universel concernant l'aspiration humaine au bien-être et à la plénitude. Il évoque l'ardent désir de réconciliation et de communion qui jaillit des profondeurs de l'esprit humain. C'est la vérité centrale de l'Évangile et le but vers lequel tout effort d'évangélisation et toute attention pastorale est dirigé. Et c'est le critère à partir duquel les chrétiens réorientent constamment leur visée lorsqu'ils s'efforcent de guérir les blessures des divisions passées. [...] Je prie afin que de telles initiatives œcuméniques puissent porter des fruits non seulement pour la poursuite de l'Unité des Chrétiens, mais aussi pour le bien de la société européenne tout entière. »

*l'Église conciliaire* et qu'on ne voit pas comment il entrerait dans l'intention de son successeur de se mettre en contradiction avec lui. Le propos de Mgr Fellay signifie donc, ni plus ni moins, que les représentants de la hiérarchie restent en possession de leur pouvoir, même s'ils sont imbus d'idées fausses qui les conduisent à agir à contre-courant du bien de l'Église. Dans le sermon de Paris auquel fait aussi référence ce dixième argument, Mgr Fellay affirme d'ailleurs en parlant de Vatican II que « ce concile, c'est une volonté arrêtée de faire quelque chose de nouveau. Et il ne s'agit pas d'une nouveauté superficielle, mais d'une nouveauté profonde, en opposition, en contradiction avec ce que l'Église avait enseigné et même condamné ». Comparant cette nouveauté qui s'est introduite dans l'Église à la zizanie semée par l'ennemi dans le champ de Dieu, le successeur de Mgr Lefebvre conclut: « Ce concile a voulu se mettre en harmonie avec le monde. Il a fait entrer le monde dans l'Église et maintenant nous avons le désastre. » Et dans l'allocution de Flavigny, Mgr Fellay précise sa pensée dans un sens qui rejoint exactement le propos de Mgr Lefebvre. Après avoir insisté sur le fait que l'Église catholique est l'Église d'aujourd'hui, actuelle et concrète, le Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X ajoute: « Cependant, il y a aussi tout un organisme et cet organisme d'un côté nous devons le confesser comme saint et de l'autre côté il nous choque et nous scandalise tellement que nous n'avons qu'une envie, c'est de dire: Nous n'avons rien à faire avec ces gens-là! Cela ne va pas ensemble, cela ne peut pas! Ces hommes de Dieu, qui conduisent les chrétiens, les enfants de l'Église, à la perte de la foi... Cela ne va pas ensemble! Il est évident qu'il faut rejeter ces erreurs avec horreur. » L'insistance mise sur la réalité concrète de l'Église d'aujourd'hui vise seulement à préciser que l'Église garde malgré tout les promesses de la vie éternelle: « En rejetant ce qui ne va pas, il ne faut pas tout rejeter. Cela reste l'Église une, sainte, catholique apostolique. [...] Lorsqu'on rejette le mal qui se trouve dans l'Église, il ne faut pas en conclure que ce n'est plus l'Église. Il y a de grandes parties qui ne sont plus l'Église, oui! Mais pas tout! » Ces propos ne contredisent pas ceux que nous avons cités pour répondre aux quatrième, cinquième, sixième et septième arguments: en des termes différents, ils expriment la même idée à laquelle la Fraternité Saint-Pie X a toujours fait correspondre l'expression d'*Église conciliaire*: double idée de l'invasion des idées libérales et modernistes à l'intérieur de l'Église, et de l'indéfectibilité de principe de cette même Église. Double idée qui trouve une autre expression dans la métaphore d'un corps malade, ainsi que le soulignait Mgr Fellay lors du dernier Congrès du Courrier de Rome: « L'Église catholique c'est la nôtre. Nous n'en avons pas d'autre. Il n'y en a pas d'autre. Le Bon Dieu permet qu'elle soit

malade. Et c'est pourquoi nous essayons de ne pas attraper la maladie nous-mêmes. Mais sans pour autant dire que nous sommes en train de faire une autre Église. [...] La maladie est la maladie, mais elle n'est pas l'Église. Elle est dans l'Église, mais celle-ci reste ce qu'elle est. [...] Bien sûr, il faut lutter contre la maladie. Mais cette Église malade est bien l'Église fondée par Notre-Seigneur. C'est elle qui a les promesses de la vie éternelle. C'est bien elle qui a les promesses que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle<sup>42</sup>. » On peut donc parler d'une *Église conciliaire*, pour constater qu'il y a chez les chefs de l'Église et chez un grand nombre des fidèles une orientation ou un esprit étrangers à l'Église, mettant obstacle à son bien.

35. Au douzième, nous répondons que la foi et la grâce nous viennent toujours de l'Église, dans la mesure précise où celle-ci reste indéfectiblement une société divine, dont le chef suprême est non le pape mais le Christ. Dans l'allocution de Flavigny citée par ce onzième argument, Mgr Fellay précise d'ailleurs sa pensée en ce sens. Après avoir insisté sur le fait que l'Église catholique est l'Église d'aujourd'hui, actuelle et concrète, le Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X ajoute: « Mais voyez, le simple fait d'évoquer ces paroles nous fait poser d'immenses questions: comment cela peut-il se faire? Ces évêques qui nous racontent toutes sortes d'hérésies, comment est-ce qu'ils peuvent nous donner la foi? [...] C'est de foi, c'est absolument certain, que la foi et la grâce, que chacune des grâces que nous recevons par les sacrements, nous les recevons de l'Église. Et encore une fois, cette Église est très concrète, il ne faut pas en faire une abstraction, elle est réelle! Et nous en faisons partie. Si nous sommes vivants dans cette Église, cette vie nous la recevons de la tête de l'Église, cette tête qui est d'abord et avant tout Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Comme le rappelait justement le père Calmel<sup>43</sup>, « l'Église n'est pas le corps mystique du pape; l'Église avec le pape est le corps mystique du Christ ». Quelles que soient les insuffisances du pape, l'Église est toujours porteuse de vérité et de grâce. La vérité et la grâce nous sont donc incessamment données par le Christ. Et à défaut du pape qui y mettrait plus ou moins obstacle, elles nous viennent à travers ceux qui, dans l'Église, restent fidèles à la mission reçue du Christ. Ainsi, la foi et la grâce nous sont-elles données aujourd'hui non par la Fraternité en tant que telle, c'est-à-dire comme par une Église autonome qui se prendrait pour l'Église

42. MGR FELLAY, « Intervention finale » lors du XI<sup>e</sup> Congrès du Courrier de Rome, Paris le 6 janvier 2013, paru sur le site de D.I.C.I. (<http://www.dici.org/documents/quel-bilan-50-ans-apres-vatican-ii/>).

43. ROGER-THOMAS CALMEL, O.P., « annexe III: De l'Église et du pape » dans *Brève apologie pour l'Église de toujours*, Éditions Difralivre, 1987, p. 106-107.

catholique, mais par la Fraternité en tant que partie restée saine dans l'unique Église catholique. Mgr Fellay l'a d'ailleurs rappelé lors du dernier Congrès du Courrier de Rome, en s'appuyant sur les dires de saint Vincent de Lérins: « Vous êtes dans un pays, dans un diocèse où tout d'un coup l'hérésie se répand. Que faut-il faire? Saint Vincent de Lérins répond: c'est très simple, il faut vous attacher à la partie qui est encore saine. » La foi et la grâce nous viennent donc de l'Église par la Fraternité. Et dans la mesure où elles ne nous viennent pas de ceux qui, dans l'Église, mettent obstacle au bien de l'Église, à cause de leurs idées libérales et modernistes, nous pouvons parler d'une *Église conciliaire*, pour désigner cette partie corrompue de l'Église qui ne transmet plus ni la vérité ni la grâce.

36. Au treizième, nous répondons encore que Mgr Lefebvre a pourtant employé l'expression d'*Église conciliaire*. Pour concilier cette manière avérée de parler avec le refus tout aussi avéré du sédévacantisme, il suffit de s'apercevoir que Mgr Lefebvre n'a jamais employé l'expression incriminée au sens que voudrait lui donner la deuxième prémisse de l'argument. Dans l'esprit du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X, l'expression d'*Église conciliaire* désigne non pas une autre Église formellement distincte comme telle de l'Église catholique mais un esprit nouveau qui s'est introduit dans l'Église, en opposition avec le bien et la fin que recherche l'Église. Le rejet du sédévacantisme n'implique nullement le refus de prendre acte de cet esprit nouveau et de s'y opposer, pour le bien de l'Église. Dans le sermon de Paris cité par le onzième argument, Mgr Fellay manifeste d'ailleurs les deux aspects inséparables de la position suivie par Mgr Lefebvre: « Pour rester dans la vérité, il faut garder ces deux données de la foi et aussi les données de la constatation de la raison. » Les deux données de la foi sont l'indéfectibilité de l'Église et le primat de l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre et vicaire du Christ. Les données de la raison sont le fait de l'introduction des idées libérales et modernistes dans l'Église.

37. Au quatorzième, nous répondons que l'expression d'*Église conciliaire* désigne non pas la réalité d'une autre Église mais une nouvelle conception de l'Église qui s'est emparée des esprits. Malgré cet obscurcissement des esprits dans l'Église, l'Église ne cesse pas d'être elle-même, grâce à l'assistance divine qui la rend toujours indéfectible. Car Dieu est assez puissant pour empêcher son Église de défaillir, quand bien même il autoriserait en son sein ce que Mgr Lefebvre a appelé une « conjuration »<sup>44</sup>. Comme l'explique saint Thomas<sup>45</sup>, « si le mal était mal intégralement,

il se détruirait lui-même; car en supprimant tout bien, au point de le rendre intégralement mauvais, on supprimerait aussi le mal lui-même, qui a le bien pour sujet ». Pareillement, si ce qu'il est convenu d'appeler « l'Église conciliaire » était intégralement « conciliaire », elle se détruirait elle-même, en tant qu'Église. Cela est impossible, d'abord parce que l'Église est indéfectible mais aussi parce que le microbe du concile ne saurait sévir à l'intérieur de l'Église si celle-ci avait défailli: le microbe ne peut circuler que dans un organisme vivant. C'est pourquoi, l'expression d'*Église conciliaire* doit s'entendre au sens où l'adjectif « conciliaire » est attribué au substantif « Église » non pas comme une propriété essentielle qui découlerait nécessairement de la définition du nom mais comme une détermination accidentelle, qui se vérifie à propos de la chose définie par le nom à un moment de son existence. Autrement dit, l'Église est conciliaire non pas essentiellement et en tant que telle (car alors, elle ne serait plus catholique et aurait défailli) mais accidentellement et en tant qu'elle subit les effets néfastes d'une « infiltration ennemie ».

38. Au quinzième, nous répondons comme au sixième et nous disons que la visibilité de l'Église ne se réduit pas à celle de sa hiérarchie. L'Église est visible comme toute société dans sa hiérarchie, mais elle est aussi visible comme l'unique société d'origine divine dans ses notes. Les tendances libérales et modernistes qui sévissent au sein de cette Église, jusque dans sa hiérarchie, empêchent seulement jusqu'à un certain point, sans jamais la faire disparaître totalement, la pleine manifestation des notes de l'Église. Parler d'une Église conciliaire pour désigner ces tendances néfastes n'équivaut donc pas à nier la visibilité de la hiérarchie de l'Église ni non plus celle de ses notes.

39. Au seizième, nous répondons que l'expression d'*Église conciliaire*, telle que l'a employée le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X, a précisément pour but de faire état de cette infiltration connaturelle au modernisme. Infiltration qui atteint aujourd'hui un degré inimaginable, puisque c'est le successeur de Pierre lui-même qui se fait le défenseur des idées néo-modernistes. Dans un texte resté à notre connaissance inédit, le théologien privé de Mgr Lefebvre soulignait cette caractéristique de ce que l'on a pu appeler à juste titre *l'hérésie du XX<sup>e</sup> siècle*: « Qu'est-ce qu'un moderniste? C'est un homme qui n'ayant pas la foi (puisque par définition le modernisme est une hérésie) a sa manière propre de ne plus l'avoir. Il retient toutes les expressions dogmatiques en en changeant radicalement la signification ou sans y attacher aucune espèce de signification ou en les accompagnant de leurs contradictoires; il ne s'embarrasse pas de contradictions. Il n'éprouve pas le besoin de sortir de l'Église: au contraire, sa manière propre d'être hérétique comporte qu'il y demeure. Un moderniste hors de l'Église n'est

plus un moderniste; c'est un protestant libéral ou rationaliste; selon ses études antérieures, c'est un philosophe incroyant ou un exégète incroyant ou un historien incroyant, tout ce qu'on voudra sauf un moderniste. La note spécifique du modernisme c'est d'être une hérésie intérieure à l'Église. Le moderniste ne sort de l'Église que démasqué et délogé et à cette expulsion il survit comme hérétique, il ne survit pas comme moderniste<sup>46</sup>. » Le constat de saint Pie X n'empêche donc nullement d'utiliser l'expression d'*Église conciliaire*, comme l'a fait Mgr Lefebvre, pourvu que l'on entende par là une réalité qui est distincte de l'Église catholique non en acte mais seulement en puissance et qui coexiste donc avec l'Église, comme une orientation nouvelle sévissant en son sein.

Abbé Jean-Michel Gleize

46. ABBÉ VICTOR-ALAIN BERTO, *Document* extrait des archives personnelles de Mgr Lefebvre, en dépôt au Séminaire Saint-Pie X d'Écône.

**Les Publications du Courrier de Rome peuvent être commandées par fax (0149628591) ou par mail [courrierderome@wanadoo.fr](mailto:courrierderome@wanadoo.fr). Paiement à réception de la commande.**

#### COURRIER DE ROME

Responsable  
Emmanuel du Chalar de Taveau  
Adresse: B.P. 156 — 78001 Versailles Cedex  
N° CPPAP: 0714 G 82978  
Imprimé par  
Imprimerie du Pays Fort  
18260 Villegenon  
Direction  
Administration, Abonnement  
Secrétariat  
B.P. 156  
78001 Versailles Cedex  
**E-mail: [courrierderome@wanadoo.fr](mailto:courrierderome@wanadoo.fr)**

#### Abonnement

##### • France :

- de soutien: 40 €, normal: 20 €,  
- ecclésiastique: 8 €

##### Règlement à effectuer:

- soit par chèque bancaire ou à l'ordre du Courrier de Rome, payable en euros, en France,  
- soit par C.C.P. Courrier de Rome 1972-25 F Paris.

##### Règlement:

- Union de Banques Suisses — Sion  
C/n° 891 247 01E

##### • Étranger :

- de soutien: 48 €,  
- normal: 24 €,  
- ecclésiastique: 9,50 €

##### Règlement:

IBAN: FR81 2004 1000 0101 9722 5F02 082  
BIC: PSST FR PPP AR

44. « Le Concile a été détourné de sa fin par un groupe de conjurés » (MGR LEFEBVRE, « Préface » au livre *J'accuse le Concile*, Éditions Saint-Gabriel, 1976, p. 10.

45. *ST*, 1a pars, question 49, article 3, corpus.